

[ACTUALITES PRODUITS]

Règlementations spécifiques

Autorisation de nouvelles substances pour la clarification des jus de fruit

Le règlement délégué n°1040/2014 du 25 juillet 2014 est venu modifier la directive n°2001/112 relative aux jus de fruits et à certains produits similaires afin d'ajouter à la liste des traitements et substances autorisés pour leur clarification « *les protéines végétales provenant du blé, de pois ou de pommes de terre* ».

Source :

Règlement délégué (UE) n°1040/2014 du 25 juillet 2014

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1040&qid=1415810990598&from=FR>